

AVIS AUX DOCTORANTS
3^{ème} , 4^{ème} et 5^{ème} thèse LMD

Les doctorants qui souhaitent soutenir leur thèse avant la fin de 2017 sont tenus à déposer le dossier de soutenance (avec un rapport de thèse achevé) avant la fin de juin 2017.

Au-delà de ces délais, les doctorants seront amené à se réinscrire pour l'année suivante (*).

(*) les doctorants, en 5^{ème} année, annoncent la fin de la thèse en cours. Toutefois, ils peuvent s'inscrire en 1^{ère} année de thèse avec un nouveau sujet différent du premier.

(*) les doctorants, en 3^{ème} et 4^{ème} année, seront obligé de faire une demande de dérogation avec la validation des 30 crédits de la formation complémentaire.

**Directeur de l'Ecole Doctorale
Sciences et Technologies
Abdelhak AYADI**
